

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2020-07-13 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 13^e jour du mois de juillet deux mille vingt à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QU'il maintenant possible d'accueillir les citoyens lors des séances du conseil municipal; dont le maximum de personnes est limité à 50 ou moins si la grandeur de la salle ne permet pas de respecter la distanciation de deux (2) mètres;

CONSIDÉRANT QUE si lors d'une séance du conseil municipal, selon la loi, devant être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QUE la séance du conseil municipal de juillet était prévue à huis clos et que le public soit accepté ou non, il est du devoir du conseil d'effectuer la procédure des derniers mois, c'est-à-dire de rédiger un procès-verbal explicatif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ou présence à la salle du conseil.

Rés.2020-07-123

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 8 juin 2020
5. Adoption des comptes payés du mois de juin 2020
6. Adoption règlement interdisant la circulation des camions lourds sur certains chemins municipaux
7. Adoption règlement d'emprunt au montant de 1 218 650 \$
8. Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 351 000 \$
9. Émission d'obligations
10. Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électrique – autorisation de signature
11. Entente intermunicipale relative à l'achat, l'opération et l'utilisation d'appareils de désincarcération – autorisation de signature
12. Signature entente installation bancs avec bacs à fleurs, d'un support à vélo bleu et de panneaux décoratifs au quai de Portneuf
13. Embauche d'une concierge à temps partiel, service des travaux publics
14. Embauche d'un préposé aux travaux publics temporaire (été 2020)
15. Nomination d'un directeur du service de sécurité incendie par intérim à temps partiel
16. Mise en place du comité d'analyse et d'optimisation du parc roulant (véhicules et machinerie)
17. Nomination des membres du comité de santé et de sécurité au travail (Comité SST)
18. Entente mutuelle de fin d'emploi, monsieur Yoan Rochefort
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

Période de questions

Aucune question car cette séance du conseil municipal était à huis clos

Rés.2020-07-124

Adoption du procès-verbal du 8 juin 2020

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 8 juin 2020 soit accepté tel que présenté.

Rés.2019-07-125

Adoption des comptes payés du mois de juin 2020

Attendu que conformément aux articles 5 et 5.1 du Règlement 240 déléguant au directeur général et/ou au trésorier et directeur général adjoint, le pouvoir d'autoriser le paiement de dépenses et de contrats conclus conformément à ce règlement;

Attendu que les paiements de dépenses et de contrats conclus sans délégation de pouvoir ont été autorisés par le conseil lors de séances précédentes;

La trésorière a déposé aux membres du conseil de la Ville de Portneuf la liste des chèques émis ou des comptes payés en date du 13 juillet 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 13 juillet 2020 totalisant la somme de 385 293.19\$.

Je, Isabelle Longval, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Isabelle Longval, trésorière

Rés.2020-07-126

Adoption règlement interdisant la circulation des camions lourds sur certains chemins municipaux

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 151-1 « Interdisant la circulation des camions lourds sur certains chemins municipaux » soit adopté.

Rés.2020-07-127

Adoption règlement d'emprunt au montant de 1 218 650 \$

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 241 « Décrétant un emprunt de 1 218 650 \$ et une dépense de 1 218 650 \$ pour des travaux de réfection d'un passage à niveau (rue Provencher) et de voirie (pulvérisation du pavage existant, réparation et rechargement de la fondation, réfection des ponceaux et pose d'un nouveau pavage) sur la rue des Bouleaux ainsi que le pavage de la voie de contournement » soit adopté.

Rés.2020-07-128

Concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 351 000 \$ qui sera réalisé le 28 juillet 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Portneuf souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 351 000 \$ qui sera réalisé le 28 juillet 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
081	9 900 \$
074	54 200 \$
160	156 400 \$
230	356 616 \$
234	96 000 \$
153	692 409 \$
208	160 791 \$
198	824 684 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 081, 160, 230, 234, 153, 208 et 198, la Ville de Portneuf souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Ville de Portneuf avait le 20 juillet 2020, un emprunt au montant de 220 500 \$, sur un emprunt original de 336 200 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 081, 074 et 160;

ATTENDU QUE, en date du 20 juillet 2020, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 28 juillet 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 081, 074 et 160;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 juillet 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 janvier et le 28 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DU CENTRE DE PORTNEUF
1, RUE DU JARDIN
PONT-ROUGE, QC
G3H 0H6

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Portneuf, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 081, 160, 230, 234, 153, 208 et 198 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 juillet 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 28 juillet 2020, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 081, 074 et 160, soit prolongé de 8 jours.

Rés.2020-07-129 Émission d'obligations

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 081, 074, 160, 230, 234, 153, 208 et 198, la Ville de Portneuf souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Portneuf a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 28 juillet 2020, au montant de 2 351 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 -VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

140 000 \$	0,70000 %	2021
142 000 \$	0,85000 %	2022
144 000 \$	0,90000 %	2023
147 000 \$	1,00000 %	2024
1 778 000 \$	1,10000 %	2025

Prix : 98,47700

Coût réel : 1,43282 %

2 -VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

140 000 \$	0,75000 %	2021
142 000 \$	0,80000 %	2022
144 000 \$	0,95000 %	2023
147 000 \$	1,05000 %	2024
1 778 000 \$	1,15000 %	2025

Prix : 98,58572

Coût réel : 1,45453 %

3 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

140 000 \$	0,80000 %	2021
142 000 \$	0,95000 %	2022
144 000 \$	1,00000 %	2023
147 000 \$	1,10000 %	2024
1 778 000 \$	1,20000 %	2025

Prix : 98,69900

Coût réel : 1,48077 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 351 000 \$ de la Ville de Portneuf soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Rés.2020-07-130

Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques – autorisation de signature

Considérant que la MRC de Portneuf, en collaboration avec des municipalités et organisations du territoire, travaille à la mise en œuvre d'un réseau stratégique de bornes de recharge de niveau 2 pour véhicules électriques dans le territoire de la MRC de Portneuf;

Considérant que la Ville de Portneuf avait manifesté, dans une résolution antérieure, son engagement à devenir partenaire du projet et à installer une ou des bornes de recharge de niveau 2 sur un ou des terrains lui appartenant;

Considérant qu'afin de faciliter la démarche, la MRC de Portneuf assure la coordination du projet (logistique, commande unique des bornes auprès du Circuit électrique, recherche de financement, électricien commun pour économie d'échelle);

Considérant que les municipalités et organisations qui participent au projet seront propriétaires des bornes et, qu'à ce titre, devront signer individuellement une entente de partenariat avec le Circuit électrique (Hydro-Québec) et seront responsables de la borne et de son aménagement;

Considérant qu'afin de passer officiellement la commande commune, la MRC de Portneuf doit transmettre au Circuit électrique (Hydro-Québec) les ententes complétées et signées par chacune des municipalités et organisation participantes;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Gingras, directeur général à signer les documents relatifs à l'entente de partenariat avec Hydro-Québec.

Rés.2020-07-131 Entente intermunicipale relative à l'achat, l'opération et l'utilisation d'appareils de désincarcération – autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE le 15 avril 1992, les 18 municipalités locales de la MRC de Portneuf, dont la Ville de Portneuf, ont signé un protocole d'entente intermunicipale relative à l'achat, l'opération et l'utilisation d'appareils de désincarcération;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf et les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente relative à l'achat, l'opération et à l'utilisation desdits appareils de désincarcération;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge a transmis, par voie de résolution (286-10-2018), une demande à la MRC afin de se joindre à l'Entente intermunicipale relative à l'achat, l'opération et l'utilisation d'appareils de désincarcération à titre de fournisseur de service en matière de désincarcération;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sécurité incendie de la MRC de Portneuf ont analysé la demande de la Ville de Pont-Rouge et les besoins du territoire en matière de service de désincarcération et qu'ils ont recommandé au conseil de la MRC d'inclure la Ville de Pont-Rouge aux trois cellules de désincarcération actuellement en action sur le territoire, soit les cellules de la municipalité de Saint-Casimir et des villes de Saint-Raymond et de Donnacona, à la nouvelle mouture d'Entente intermunicipale relative à l'achat, l'opération et l'utilisation d'appareils de désincarcération;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du projet d'entente et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise le maire à signer l'Entente intermunicipale relative à l'achat, l'opération et l'utilisation d'appareils de désincarcération.

Rés.2020-07-132 Signature entente installation bancs avec bacs à fleurs, d'un support à vélo bleu et de panneaux décoratifs au quai de Portneuf

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le directeur général soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf le renouvellement de l'entente avec Transport Canada concernant l'installation de trois (3) bancs avec bacs à fleurs, d'un support à vélo bleu, six (6) panneaux décoratifs en plus de trois (3) poubelles/bacs de recyclage, d'un chemin pavé menant à la marina, d'une boîte électrique près de la marina, d'un chemin pavé menant au restaurant, d'une barrière près de la marina, de douze (12) ancrages à ponton fixés à l'enrochement, du lignage au sol (quatorze (14) places de stationnement pour véhicules, une (1) place de stationnement pour personne handicapée et quatre (4) places de stationnement pour motos), de deux (2) tables de pique-nique, de quatre (4) bancs, de onze (11) panneaux de circulation/information, d'une (1) structure décorative de métal et de deux (2) aménagements paysagers au quai de Portneuf.

Rés.2020-07-133 Embauche d'une concierge à temps partiel, service des travaux publics

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf embauche madame Katia Bédard, à titre de concierge à temps partiel au sein du service des travaux publics, au terme d'un processus d'affichage et de sélection qui s'est déroulé entre le 5 et le 19 juin 2020;

QUE les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective et que la rémunération corresponde à l'échelon 2 de la grille salariale présentée en annexe de cette dernière pour cette classification d'emploi;

QUE madame Katia Bédard soit assujettie à la période de probation prévue dans la convention collective pour les employés ayant un statut à temps partiel;

QUE cette embauche soit rétroactive et effective en date du 2 juillet 2020.

Rés.2020-07-134 Embauche d'un préposé aux travaux publics temporaire (été 2020)

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf embauche monsieur Patrick Trudel, à titre d'employé temporaire saisonnier au sein du Service des travaux publics, au terme d'un processus d'affichage du 25 juin et le 13 juillet 2020.

QUE les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective et que la rémunération corresponde à l'échelon 1 de la grille salariale présentée en annexe de cette dernière pour cette classification d'emploi.

QUE monsieur Patrick Trudel soit embauché selon les besoins du service des travaux publics pour un maximum de 680 heures.

QUE cette embauche soit effective en date du 20 juillet 2020.

Le processus de sélection comprenait un appel de candidatures et des entrevues afin d'identifier le meilleur candidat selon le profil recherché et les besoins spécifiques du service des travaux publics à l'été 2020. Monsieur Trudel présentait le meilleur profil et les habiletés recherchées en vertu des attentes de la Ville concernant ce poste temporaire.

Rés.2020-07-135 Nomination d'un directeur du service de sécurité incendie par intérim à temps partiel

Considérant que monsieur. Sébastien Teed a remis sa démission au directeur général de la Ville en date du 8 juillet 2020, à titre de directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Portneuf;

Considérant que monsieur Teed demeurera disponible à temps partiel jusqu'au 10 août 2020 afin de planifier adéquatement une transition avec les officiers en place et le directeur général de la future Régie portneuvienne de protection incendie, dont l'embauche se confirmera dans les prochaines semaines;

Considérant qu'il est judicieux de prévoir un intérim à temps partiel à cette fonction importante, minimalement jusqu'à la mise en place de la future Régie, pour des raisons administratives, techniques et logistiques évidentes, notamment afin d'assurer une transition harmonieuse et un transfert de connaissances adéquat entre le service municipal et la future Régie, en plus de maintenir une coordination efficace des activités du service de sécurité incendie et une gestion optimale des activités du Centre de formation incendie de Portneuf (CFIP);

Considérant qu'un officier du service possède déjà la formation requise et une expérience significative en gestion, en plus d'agir à titre de co-gestionnaire de formation (CFIP);

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf nomme monsieur Stéphane Bérubé à titre de directeur du service de sécurité incendie par intérim;

QUE ce mandat soit à temps partiel et qu'il s'ajoute à son rôle de co-gestionnaire de formation du CFIP;

QUE le temps alloué à la fonction de directeur du service de sécurité incendie par intérim par monsieur Bérubé, combiné aux heures consacrées à la période de transition par le directeur sortant, monsieur Teed, respecte les budgets alloués à cette fonction par la Ville;

QUE les conditions salariales de monsieur Bérubé soient celles acceptées par le Conseil et consignées dans le contrat de travail qui sera signé par monsieur Bérubé et le directeur général de la Ville;

QUE cette nomination à titre de directeur du service de sécurité incendie par intérim perdure jusqu'à la création de la Régie et à la désignation d'un autre statut ou d'une autre affectation, le cas échéant, par cette organisation intermunicipale, selon ses besoins et sa stratégie de dotation des postes clés.

Rés.2020-07-136

Mise en place du comité d'analyse et d'optimisation du parc roulant (véhicules et machineries)

Considérant que la Ville de Portneuf a mis en place en 2018 un comité de travail spécifique dédié à l'analyse et à l'optimisation du parc immobilier municipal et que les orientations et les résultats découlant des travaux de ce comité sont globalement probants et avantageux pour l'administration municipale et les citoyens;

Considérant que la Ville souhaite procéder à des analyses similaires concernant sa flotte de véhicules et sa machinerie, pour l'ensemble des services concernés, notamment afin de mettre en place un plan de renouvellement et d'optimisation de son parc roulant;

Considérant que le choix et la qualité des véhicules et de la machinerie constituant le parc roulant de la Ville ont une importance considérable en regard de la qualité de certains services municipaux et que les coûts associés à leur entretien et à leur renouvellement sont substantiels;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf procède à la constitution du comité d'analyse et d'optimisation du parc roulant;

QUE la Ville de Portneuf nomme au sein de ce comité monsieur Gilles Bédard, conseiller, monsieur Mathieu Gingras, directeur général, madame Isabelle Longval, directrice générale adjointe et trésorière, monsieur Jean-François Marcotte, coordonnateur des travaux publics et monsieur Denis Chastenay, journalier-mécanicien;

QUE le mandat de ce comité demeure en vigueur aussi longtemps que nécessaire.

Rés.2020-07-137

Nomination des membres du comité de santé et de sécurité au travail (Comité SST)

Considérant que la Ville de Portneuf a adopté un plan d'action quinquennal en santé et sécurité au travail en 2018;

Considérant que la Ville souhaite se doter de nouvelles politiques et procédures découlant de ce plan d'action et réviser celles existantes;

Considérant que ces travaux seront pilotés par le comité de santé et sécurité en milieu de travail (comité SST), un comité aviseur composé d'élus, de gestionnaires et d'employés de la Ville;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

QUE le comité SST soit minimalement composé des représentants suivants, auxquels d'autres intervenants pourront se greffer ponctuellement pour des dossiers spécifiques, à la demande de l' élu responsable et du directeur général qui assumeront conjointement la coordination des travaux de ce comité :

- Un (1) élu et/ou un (1) substitut
- Le directeur général et/ou la directrice générale adjointe et trésorière

- Deux (2) gestionnaires coordonnant les activités des quatre services suivants : travaux publics, infrastructures, sécurité incendie et loisirs et communications
- Deux travailleurs/travailleuses nommé(e)s par le syndicat

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf nomme au sein de ce comité monsieur Marc Rivard, conseiller, à titre d'élu responsable, madame Chantale Hamelin, conseillère, à titre de substitut, monsieur Mathieu Gingras, directeur général, madame Isabelle Longval, directrice générale adjointe et trésorière, monsieur Jean-François Marcotte, coordonnateur des travaux publics et madame Hélène Poulin, directrice des loisirs et des communications.

QUE le mandat de ce comité demeure en vigueur aussi longtemps que nécessaire.

Rés.2020-07-138 Entente mutuelle de fin d'emploi, Monsieur Yoan Rochefort

Considérant la volonté commune de la Ville de Portneuf et de monsieur Yoan Rochefort de planifier la fin d'emploi de ce dernier dans le cadre d'une entente mutuelle de fin d'emploi;

Considérant la volonté de la Ville de Portneuf de s'assurer des modalités de départ en respect des normes applicables;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté;

QUE messieurs le maire et le directeur général soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, tout document relatif à l'entente mutuelle de fin d'emploi de monsieur Yoan Rochefort;

QUE le directeur général soit autorisé à affecter et verser les indemnités et montants requis, le cas échéant

Période de questions

Aucune question car cette séance du conseil municipal était à huis clos.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 45.

Maire

Greffière